
**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
de la région de Châlons-en-Champagne**

AUDC/JMC.KK/2006. 93

Châlons-en-Champagne le 19 janvier 2006

13

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA REGION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

— — — — —

Séance du 18 janvier 2006

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA REGION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

----- Procès verbal du comité syndical du 18 janvier 2006

ORDRE DU JOUR

Présentation du pays d'Eprenay par M. Franck LEROY, maire d'Eprenay avec notamment l'élaboration de la Charte de développement et la définition des orientations stratégiques du pays.

L'an deux mille six, le 18 janvier, à 20 h 30, les membres du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale désignés par les organes délibérants des collectivités membres conformément aux statuts visés à l'arrêté préfectoral du 19 avril 2004 se sont réunis à la salle Malik Oussekiné sur convocation en date du 10 janvier 2006 conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8 et L.5211-8 à 10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient excusés :

MM. BOURG-BROC – DROUOT – MAUCLERT – VALTER.

Etaient présents tous les membres (voir liste ci-après) à l'exception de :

MM. APPERT – ARNOULD Hubert – BARBARA – BERTON – BIAUX – BOBAN – CAMUS – CASTAGNA – COLLARD – DELLON – DEVAUX – DROUOT – FLOT – FOY – GIRARDIN – GUILLAUME – HANNETEL – HENRIAT – HUET Maurice – HUET Pierre – HUTTEAU Jack – JACQUET – LAGILLE – LONCOL – LORÉ – MAUCLERT – MAUCOURT – OURY Claude. Mmes BUY – DENOUEVAUX – PERSON.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

MM. AUBRY – FERMIER – JESSON – MAILLET. Mme VASSEUR.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DE NOIX

MM. BOURLIER – PERARDEL. Mme ANCELLIN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA COOLE

MM. DAUMONT – LACOURT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DE LA VESLE

MM. ARNOULD Michel – ARROUART – VAROQUIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EUROPORT

MM. BOURBIER – LONGUET – PROT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CONDE-SUR-MARNE

Mme BOURÉ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JALONS

MM. GUISET – LE PORTIER – NICAISE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA CRAIE

MM. BRIGNOLI – SCHULLER. Mme FERNANDEZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SUIPPES
MM. FRANCCART – GODART – MAINSANT – THOMAS. Mme GUYOT.

AUTRES PARTICIPANTS

M. LEROY Franck	Président du Pays d'Epernay – Terres de Champagne
Mme GIRARDET Anne	Animatrice du Pays d'Epernay – Terres de Champagne
M. ADAM Jean-Pierre	Maire de l'Epine
M. THILLY Jean-Paul	Maire de Saint-Etienne-au-Temple
M. HUPIN Marcel	Directeur, AUDC
M. CHONÉ Jean-Marc	Directeur d'Etudes, AUDC
Melle KILLIAN Kathy	Secrétaire, AUDC

M. BOURLIER

Mesdames et messieurs, je tiens tout d'abord à remercier M. Franck LEROY, maire d'Epernay et président du Pays "d'Epernay – Terres de Champagne" ainsi que sa collaboratrice, Mme Anne GIRARDET, d'avoir bien voulu répondre à l'invitation du syndicat mixte.

Je veux ensuite souhaiter à nos invités, comme à chacune et chacun d'entre vous, mes meilleurs vœux de bonne année et d'excellente santé. Au moment des vœux, il est de tradition de faire la rétrospective des temps forts de l'année écoulée. Le bilan des travaux du syndicat ayant été dressé le 14 décembre dernier, je vous propose plutôt de tourner la page de 2005 et d'envisager l'avenir avec détermination.

Je sais l'impatience d'un certain nombre d'entre vous pour construire un projet de territoire à l'échelle du pays. Mais au moment de décider, et parce qu'il est important de faire les choses dans le bon ordre, il m'a paru indispensable de mettre à votre disposition la plus large information possible.

Après avoir pris connaissance des principes généraux des pays en octobre dernier, je vous propose de découvrir la démarche d'un territoire voisin. Notre propos n'est pas d'imaginer un "copier/coller" de l'expérience d'Epernay mais de pouvoir apprécier les avantages et les difficultés inhérentes à la constitution d'un pays et à la mise en œuvre de ses projets.

Notre réflexion sur la démarche de pays venant juste de commencer, le champ de nos interrogations est très large. Pour guider votre intervention, je me permets de vous suggérer, cher M. LEROY, quelques pistes de réflexion. Le 10 octobre dernier, M. BRETON, Directeur de l'aménagement du territoire au conseil régional, nous a expliqué la nécessité d'associer la société civile à travers un "conseil de développement" et la contribution de ce conseil à l'élaboration de la "charte de développement" du pays.

Ces notions de "conseil de développement" et de "charte de développement" sont sans nul doute assez énigmatiques pour beaucoup d'entre nous. Vous pourrez donc nous éclairer sur les modalités retenues par le Pays d'Epernay pour constituer ce conseil de développement et définir ses missions.

Vous pourrez nous expliquer, en présentant la charte de développement du Pays d'Epernay, comment les enjeux du territoire ont été dégagés et déclinés en orientations stratégiques puis en programmes d'action. Vous pourrez également nous dire quelles sont ou quelles vont être les différentes maîtrises d'ouvrage retenues pour concrétiser ces actions.

Plus largement, je souhaiterais avoir votre sentiment sur l'apport de la démarche de pays. Quels sont, au-delà des incitations financières, les avantages d'une contractualisation avec l'Etat et la Région Champagne-Ardenne ?

Enfin, vous pourrez également nous dire comment s'est effectuée l'articulation entre la démarche de pays et l'élaboration de votre Schéma de Cohérence Territoriale.

Avant de donner la parole à M. LEROY, je voudrais remercier M. GUISET, président de la commission chargée de la communication, qui a réalisé à votre attention une plaquette expliquant les temps forts de la démarche de pays.

Je voudrais également vous dire dès maintenant que cette réunion s'achèvera de manière conviviale. Après avoir été mis en appétit par l'évocation des terres de Champagne, je vous propose en effet de nous rassembler autour du verre de l'amitié.

M. LEROY

Permettez-moi de vous souhaiter à mon tour une excellente année 2006 et de vous remercier pour cette invitation à témoigner sur l'expérience du Pays d'Epernay.

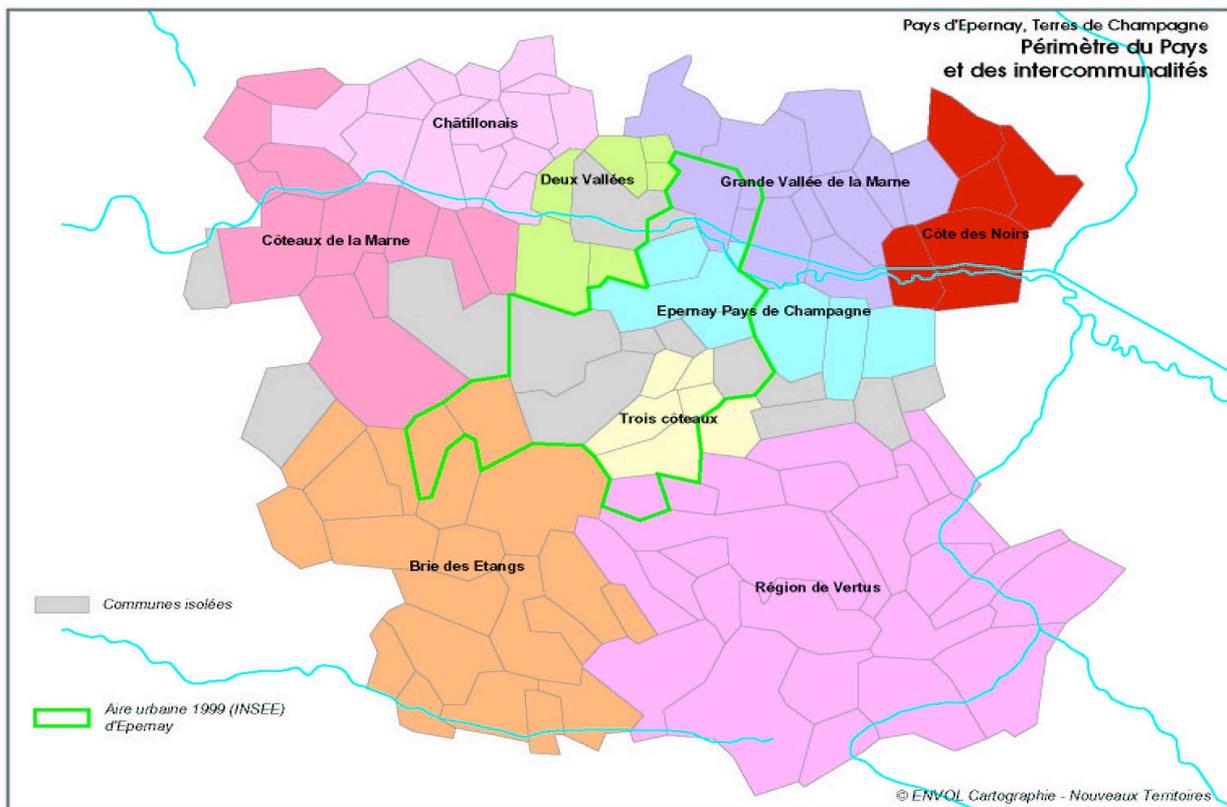
Conduire et mener à bien une démarche de pays implique une volonté forte du côté des élus et une capacité à surmonter les clivages, notamment entre élus urbains et élus ruraux. Il y a eu des réticences, notamment par rapport à l'intérêt de mener concomitamment une démarche de pays et un SCoT. Aujourd'hui, nous avons réussi à faire SCoT et Pays parallèlement et nous pouvons nous en féliciter.

- **Présentation du Pays d'Epernay :**

Le Pays d'Epernay s'étend sur 1 335 km² et rassemble 122 communes et 9 communautés de communes représentant environ 86 000 habitants. Il couvre l'arrondissement d'Epernay et concerne également une petite partie de l'arrondissement de Reims avec le canton d'Ay et une petite partie de l'arrondissement de Châlons avec le canton Vertus qui a fait le choix de s'associer à notre démarche.

Ce territoire, qui est majoritairement rural, est structuré autour de l'agglomération sparnacienne située à peu près au cœur du périmètre. La détermination de ce périmètre s'est faite assez naturellement pour les cantons situés à 10-15 km d'Epernay qui entretiennent des relations quotidiennes avec l'agglomération.

Le cas de Vertus est plus spécifique. Les communes de ce canton hésitaient entre faire partie d'un Pays châlonnais qui tardait à voir le jour ou répondre aux sollicitations du pays sézannais. Elles ont finalement fait le choix d'aller vers le territoire perçu comme le plus dynamique au moment de la décision. Ce choix n'était pas évident car le canton est à la charnière de plusieurs zones d'attraction. Aujourd'hui, il n'y a pas de regrets et les élus du canton de Vertus se sentent pleinement intéressés par le devenir du Pays d'Epernay.



- **Constitution du Pays d'Epernay :**

L'incitation des services de l'Etat et de la Région, qui faisaient valoir l'intérêt financier d'une démarche contractuelle, a incontestablement pesé dans notre décision.

Mais au-delà de cette "carotte financière", nous avons aussi ressenti le besoin de réfléchir au développement de notre territoire à une échelle adaptée aux problèmes à traiter. Qu'elles soient rurales ou urbaines, nos communes ont des points communs au niveau de l'identité, de la culture et de l'économie et doivent faire face à des problèmes comparables.

Nous avons donc pris conscience qu'il serait profitable de travailler ensemble tout en fixant comme principe de ne pas créer un échelon administratif supplémentaire. Le pays a été défini comme une instance de réflexion permettant aux élus de se rencontrer, de confronter leurs projets et de les rapprocher pour une meilleure synergie. Le pays emploie une animatrice et recrutera peut-être un jour un deuxième salarié mais il n'est pas question qu'il devienne une administration nouvelle. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle il n'assure pas de maîtrise d'ouvrage en dehors de quelques missions d'études.

- **Les principes fondateurs du Pays d'Epernay :**

Au moment de constituer le pays, trois objectifs principaux ont guidé notre réflexion :

- Le premier objectif est de renforcer l'attractivité de notre territoire et concerne aussi bien les communes rurales que les communes urbaines. Il ne saurait en effet y avoir une partie du territoire vivant bien pendant que l'autre serait en déclin. Le développement d'un territoire est une valeur partagée et lorsqu'il y a une dynamique, elle profite à tous.
- Le deuxième objectif vise à renforcer la solidarité ville-campagne. La ville n'est pas l'ennemie de la campagne et doit être comprise comme un pôle de ressources favorisant la qualité de vie dans les communes rurales. Les habitants de votre territoire, comme les habitants du nôtre, ne se posent pas de question lorsqu'ils passent du monde rural au monde urbain dans leur vie quotidienne. Il faut donc dépasser les rigidités héritées des découpages territoriaux et renforcer la solidarité entre les communes en tirant parti des spécificités de chacun.
- Le troisième objectif retenu par le pays est de contribuer au développement durable notamment en préservant la qualité de l'eau et en mettant en valeur le patrimoine des communes qu'elles soient rurales ou urbaines.

- **Les instances du Pays d'Epernay :**

Au départ, nous avons choisi de rassembler les élus au sein d'une association loi de 1901. Le conseil d'administration comprend 40 membres avec un équilibre entre ruraux et urbains ainsi qu'entre secteurs géographiques. Il n'y a donc pas de domination de la ville centre mais nous ne voulions pas non plus que la ville soit sous représentée. Nous avons également veillé à ce que ce conseil incarne la diversité des sensibilités politiques. Au-delà de cette volonté d'équilibre, le choix s'est avant tout porté sur des élus prêts à porter des dossiers et à travailler avec la société civile. Il ne s'agissait nullement d'un titre honorifique et chacun savait qu'il avait la responsabilité de faire fonctionner une commission avec 30, 40, 50 personnes et d'en sortir quelque chose dans un délai donné. Cette association fonctionne bien et personne aujourd'hui ne regrette l'esprit dans lequel elle a été constituée.

Nous avons également créé un conseil de développement comme cela est prévu par la loi. Lorsque l'on parle de l'association de la société civile, on pense en premier lieu aux représentants des chambres consulaires, aux syndicats et groupements professionnels et aux grands services publics. Je pense qu'il faut aller plus loin et donner une assise populaire au conseil de développement.

C'est pourquoi nous avons lancé un appel auprès de la population en annonçant la tenue de réunions thématiques (développement économique, habitat-environnement, transports-infrastructures-moyens de communication, culture-identité du territoire et tourisme) ouvertes à toute personne ayant des idées ou des projets.

Le travail de ces groupes de réflexion était alimenté par les éléments de diagnostic produits par un bureau d'études extérieur. Avant d'animer les groupes de travail, ce bureau d'études avait conduit une vingtaine d'entretiens avec des responsables politiques, économiques, sociaux et en avait tiré quelques constats qui ont ensuite été débattus et affinés avec la société civile.

Après validation du diagnostic par le conseil d'administration, les groupes de travail se sont réunis à nouveau pour définir et décliner une stratégie de développement. De nombreuses propositions ont été recueillies et l'apport du bureau d'études a été de structurer les différentes propositions pour arriver à dégager 7/8 idées importantes permettant de concevoir une stratégie de développement. En moyenne, les groupes de travail réunissaient 50 à 60 personnes, mais certains ont recueilli jusqu'à 300 personnes.

- **Les choix stratégiques du Pays d'Epernay :**

Le conseil d'administration du pays s'est réuni une nouvelle fois pour adopter la stratégie de développement qui reposait sur quatre grandes ambitions.

- Une ambition d'excellence : le Champagne étant un produit de luxe, il faut que notre territoire soit en tout point excellent et cultive l'exigence de qualité environnementale et

patrimoniale. Cela concerne la mise en valeur des paysages naturels et des monuments historiques ainsi que le renforcement de l'accueil et de l'animation touristique.

- Une ambition d'ouverture qui recouvre trois volets : le premier concerne le positionnement du territoire d'Epernay par rapport aux grandes infrastructures de communication qu'il s'agisse de l'autoroute A4, de la LGV Est ou de Vatry. N'étant pas traversé par ces grandes infrastructures, nous devons travailler sur le rattachement du pays à ces moyens de communication qui conditionnent notre développement.

Le deuxième volet concerne le renforcement de la qualité de vie pour attirer une population nouvelle. Le développement du bassin rémois et l'arrivée du TGV Est induisent une attractivité résidentielle pour les communes situées à 15/20 km de la gare TGV lorsqu'elles peuvent à la fois offrir qualité de vie à la campagne et proximité d'un moyen de communication moderne.

Le troisième volet vise à développer l'innovation technologique et par-delà la diversification de l'activité économique afin que la richesse du territoire ne repose pas seulement sur le Champagne et ses dérivés.

- Une ambition de cohésion territoriale et sociale afin de permettre à chaque collectivité de tirer parti du développement et de renforcer la solidarité entre les individus notamment en terme d'accès aux services. Comme il n'est pas souhaitable d'obliger les personnes âgées à loger en ville ni envisageable de réaliser une crèche dans chaque village, il faut réfléchir à des organisations permettant d'assurer une juste équité dans l'accès aux services et un fonctionnement financièrement supportable pour les collectivités. Sur le plan culturel et sportif, nous avons également cherché à tisser des liens entre les clubs ou les associations des communes rurales et de la ville pour favoriser l'accès aux équipements, faire connaître l'offre culturelle et sportive et organiser des manifestations à caractère festif.

- Une ambition de gouvernance du territoire : bien que ce terme puisse paraître prétentieux, les élus ont compris la nécessité d'une démarche suffisamment organisée pour faire valoir et défendre les atouts du pays d'Epernay dans les réflexions et négociations qui peuvent nous concerner directement ou indirectement.

Quand je dois négocier avec l'Etat et la Région pour maintenir une desserte ferroviaire de qualité à Epernay après l'arrivée du TGV Est, ce n'est pas seulement le maire de la ville centre qui s'exprime mais bien le président d'un territoire fort de 122 communes. En retour, la ville d'Epernay n'hésite pas à apporter son aide aux communes rurales sous forme de conseils, notamment dans le cadre du fleurissement ou à soutenir des animations en prêtant du matériel.

Nous ne pouvons pas nous permettre, sur un même territoire, d'être concurrents. Au début de la démarche, un certain nombre d'élus soupçonnaient le maire d'Epernay d'une volonté d'hégémonie au profit de l'agglomération. Je me suis appliqué à faire comprendre qu'un pays attractif profiterait à tous. Le pays, ce n'est pas la ville qui s'enrichit et le rural qui s'appauvrit, c'est une stratégie gagnant/gagnant.

Petit à petit, à force de travailler ensemble, nous avons réussi à instaurer un climat de confiance. Je me suis rendu compte que nous avons tous des préjugés les uns sur les autres. Les urbains avaient le sentiment de tout savoir et de tout connaître du territoire. Les ruraux pensaient que les urbains voulaient organiser le développement du territoire à leur profit.

Cette tension n'existe plus et a fait place à une complicité autour de la défense d'intérêts communs. Pour citer une anecdote au moment de la constitution du pays, certains voulaient une co-présidence urbain-rural. J'ai refusé que l'on institutionnalise le fait que les urbains et les ruraux sont faits pour s'ignorer. J'ai présenté ma candidature et un certain nombre de ruraux m'ont soutenu parce que j'avais pris l'engagement de veiller à l'équilibre et d'associer tous les acteurs concernés.

Aujourd'hui, l'un des acquis majeurs de la démarche, au-delà des apports financiers, est d'avoir réussi à dépasser les préjugés pour créer des synergies et une dynamique de développement.

- **La phase de contractualisation :**

La transcription du projet de territoire en contrat a été une phase délicate car nous avons retenu plus d'une centaine de projets. Pour financer toutes ces opérations, il nous aurait fallu au moins trois contrats de pays au lieu d'un. Nos partenaires de l'Etat et de la Région nous ont donc demandé de faire des choix.

Nous avons réuni le conseil d'administration pour trouver des solutions. L'une d'entre elles a été de partager différemment l'enveloppe en passant par exemple de 30% à 25% sur chacun des projets. Nous avons ensuite réduit le nombre de projets tout en conservant un équilibre entre les communautés de communes. L'un des points les plus délicats portait sur le financement du parc des expositions de la communauté de communes d'Epernay. L'équipement concerne 38 000 habitants sur les 86 000 du pays et doit générer des effets positifs pour l'ensemble du territoire, mais il représentait un gros investissement. Il a donc fallu que chacun fasse des concessions pour que l'on puisse aboutir.

Le contrat représente une aide d'environ 10 M€ dont un peu plus de 5 M€ de l'Etat et 5 M€ de la Région et a permis de financer 80 opérations. Ces sommes recouvrent des "enveloppes pays" de l'Etat et de la Région mais aussi des crédits de droit commun de l'Etat et de la Région.

Le label pays a donc clairement favorisé l'obtention de crédits classiques de l'Etat et de la Région en complément des lignes dégagées pour le pays.

- **La mise en œuvre :**

Les projets du contrat de pays sont mis en œuvre par les communautés de communes ou par les communes.

Le pays continue à exister à travers un certain nombre de réflexions ou d'actions d'animation qui concernent le développement touristique, avec la création d'un portail Internet, et la modernisation du commerce et de l'artisanat dans le cadre d'une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) dans les cantons de Dormans, d'Ay et de Vertus.

Le pays demeure donc un espace de réflexion permettant de faire émerger des idées, de rapprocher les points de vue et de créer les conditions propices à la mise en œuvre des projets. Ensuite, ce sont les collectivités qui sont chargées des maîtrises d'ouvrage. Il n'y a donc pas de tutelle du pays sur les communes ou groupements de communes mais bien une complémentarité entre les deux. Avez-vous des questions ?

M. DAUMONT

Pourriez-vous préciser en quoi le contrat de pays a favorisé l'obtention de crédits de droit commun ?

M. LEROY

Les crédits de droit commun correspondent aux lignes de financement classiques de la Région ou du Département auxquelles les communes ou leurs groupements peuvent prétendre qu'elles soient en pays ou non.

Toutefois, l'existence du contrat de pays a exercé un réel effet de levier financier et en Champagne-Ardenne comme dans d'autres régions, les crédits de droit commun ont dépassé ceux du volet territorial. Des projets labellisés et soutenus par le pays ont pu être financés sur des crédits de droit commun ce qui a permis d'utiliser judicieusement l'enveloppe pays. Il est heureux que cette solution ait été possible car l'enveloppe attribuée au titre du pays par la Région, soit 2,7 M€ sur trois ans, était "maigrichonne". Au regard des critères d'attribution définis par la Région Champagne-Ardenne, c'est-à-dire la population pondérée par la richesse locale, nous avons été considéré comme un pays "riche".

Notre objectif est maintenant de consommer les enveloppes pays à 100%. Nous suivons donc l'avancement des dossiers avec attention et en cas de difficulté constatée sur un dossier nous pouvons prendre la décision de repêcher un projet non financé initialement.

Jusqu'à présent, nous sommes à 100% de consommation de nos crédits et nous allons faire en sorte que cela continue jusqu'au 31/12/2006.

2006 sera une année particulière avec la négociation de l'enveloppe 2007/2008/2009. Les groupes de travail vont donc se réunir à nouveau pour faire le bilan du premier contrat et pour définir les nouveaux projets. En dehors de quelques ajustements, la charte de développement définie pour 10 ans devrait rester la même.

Les choix seront encore une fois difficiles, mais je suis confiant car les relations de travail entre les élus urbains et les élus ruraux sont maintenant constructives.

M. BOURLIER

Je suis rassuré de constater que les problèmes entre les urbains et les ruraux ne sont pas propres au territoire châlonnais et qu'il est possible de surmonter les tensions dans l'intérêt général.

M. LEROY

Je peux vous garantir que les premières réunions du Pays d'Epervay ont été parfois difficiles. Mais maintenant que tous les élus se côtoient dans les réunions et travaillent ensemble, il n'y en a pas un qui regrette que le pays ait vu le jour.

Je ne connais pas assez votre territoire, mais je pense qu'une partie des problèmes rencontrés vient du fait que les gens ne se connaissent pas véritablement. Tout se passe comme si les développements ruraux et urbains faisaient partie de deux univers séparés. Chacun est centré sur ses préoccupations et perd conscience de la cohérence du territoire qui l'entoure.

Quand on ne se connaît pas, on se méfie les uns des autres. A partir du moment où chacun met ses projets sur la table, on se rend compte que l'on a intérêt à ce que le voisin se porte bien car son développement aura nécessairement des effets d'entraînement.

Il n'y a donc pas d'autre choix possible que d'essayer de dépasser les rivalités pour construire un projet commun ou alors il faut accepter de regarder les autres prendre tous les crédits territoriaux.

M. DAUMONT

Pourriez-vous préciser comment le conseil de développement du Pays d'Epervay a été créé.

M. LEROY

Dans un premier temps, nous avons déjà demandé à chaque conseiller général et à chaque président de communauté de communes de nous communiquer une liste des 5 ou 10 associations les plus actives.

Nous avons également annoncé dans la presse les dates, lieux et ordres du jour des premiers groupes de réflexion thématiques afin de mobiliser toutes les bonnes volontés dans la société. Des particuliers, qui étaient d'anciens chefs d'entreprises ou d'anciens syndicalistes, sont venus et ont pris l'habitude de s'impliquer régulièrement. Ainsi, au total plus de 250 personnes se sont mobilisées.

Au moment d'officialiser le conseil de développement, nous avons privilégié le critère du volontariat et de la motivation. Nous avons décidé de créer un collège d'institutionnels, en demandant aux chambres consulaires et aux syndicats professionnels de désigner toujours la même personne, et un collège de la société civile réunissant des gens qui avaient démontré leur capacité à imaginer et à proposer des solutions dans les groupes de réflexion.

Les groupes thématiques comprenaient entre 20 et 30% d'élus et il n'y a jamais eu d'affrontement entre élus et non élus ni désaccord sur les constats et les enjeux. Au moment du choix des actions, les élus ont su retenir, à côté de projets d'équipements publics, des propositions faites par la société civile. Là aussi, les gens ont appris à s'apprécier et à travailler ensemble.

Le conseil de développement, qui comprend une centaine de personnes, se réunit de temps à autre pour suivre l'application du contrat de pays et va se réunir au printemps pour réfléchir au programme 2007-2009.

M. FERMIER

J'ai deux questions à poser. Premièrement, quelle a été la part respective des communes et de leurs groupements dans les plans de financement ? Deuxièmement, quel est le coût de fonctionnement du pays ?

M. LEROY

La charge de fonctionnement du pays, correspondant au poste de Mme GIRARDET et aux frais de fonctionnement de l'association, est de 0,30 € par habitant étant entendu que 60% du poste est financé par la Région. Par ailleurs, la ville d'Epernay prend une partie des frais de fonctionnement à sa charge notamment la mise à disposition d'un bureau ainsi que les frais de photocopie et de téléphone.

Notre budget va augmenter cette année pour passer aux alentours de 60 centimes d'euros par habitant avec le recrutement d'un animateur chargé de mettre en place une Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (ORAC).

Pour le financement des opérations, il n'y a pas eu de clés de répartition préétablies mais plutôt autant de montages que de projets. Nous n'avons pas cherché à obtenir la meilleure participation possible de l'Etat ou de la Région sur quelques dossiers. Nous aurions alors pris le risque que le Département diminue d'autant sa participation. Pour chacun des dossiers, nous avons optimisé les aides du pays en faisant en sorte que le financement Région/Etat vienne s'ajouter à l'enveloppe du Département.

D'un point de vue strictement financier, l'intérêt d'un projet de territoire est indéniable. L'objectif de la Région, et dans une moindre mesure celui de l'Etat, est de financer en priorité les projets territoriaux structurés. Dans ce contexte, les territoires ont tout intérêt à s'interroger sur leur place vis-à-vis des dynamiques de développement. Par ailleurs, les choix budgétaires faits dans ce cadre contractuel gagnent en cohérence, en rigueur et en lisibilité.

Mme GUYOT

De quelle façon les techniciens des communautés de communes ont-ils été associés ?

M. LEROY

C'est un point sur lequel nous n'avons pas assez travaillé dans le premier contrat et que nous allons développer afin de gagner en efficacité dans le montage des dossiers. Jusqu'à présent, les techniciens ont été associés par le biais des réunions de travail où ils accompagnaient leurs élus.

Nous envisageons d'aller plus loin en organisant des rencontres spécifiques avec les directeurs généraux pour favoriser une plus grande fluidité de l'information.

Mme GIRARDET

Les techniciens ont toujours été conviés aux groupes de travail et nous les y incitons régulièrement car ce sont eux qui vont traiter les dossiers après la signature du contrat. Nous souhaitons donc formaliser davantage les relations et organiser un travail en réseau avec les techniciens des collectivités.

M. LEROY

L'une des clés de la réussite réside également dans l'animation et je tiens à souligner la qualité du travail réalisé par Mme GIRARDET. Elle rend de nombreux services aux élus et constitue un peu la mémoire du pays.

Nous avons aussi tiré un grand profit de l'intervention d'un bureau d'études qui a apporté un regard impartial sur le territoire et nous a aidé à formaliser le projet notamment en animant les réunions. Il n'est pas évident de faire travailler de manière efficace des groupes de 60 personnes sauf à maîtriser des techniques de management de réunion.

Ici, vous avez la capacité de vous appuyer sur l'agence d'urbanisme. Toutes les formules sont intéressantes dès lors que l'équipe technique s'implique fortement auprès des élus et ne compte pas son temps et ses kilomètres. Il faut intervenir à tous les niveaux, convaincre tout le monde et ne pas hésiter à recommencer chaque fois que cela est nécessaire.

M. SCHULLER

Pourriez-vous nous donner des précisions sur le SCoT et son articulation avec le pays ?

M. LEROY

Les deux démarches me paraissent complémentaires avec une dimension prospective pour le SCoT et une dimension participative pour le pays. En tant que document d'urbanisme opposable, le SCoT permet de spatialiser la stratégie de développement du territoire.

SCoT et pays ont donc été conduits dans le même temps mais sur des territoires différents. Le Schéma de Cohérence Territoriale d'Épernay et de sa Région, le "SCoTER" comporte 22 communes en moins. En effet, les communes de la Communauté de communes de Montmort n'ont pas délégué la compétence "aménagement de l'espace" à la communauté.

Les thématiques traitées présentaient également des différences avec un regard marqué au niveau du pays sur les services à la population et des réflexions plus stratégiques dans le SCoT comme le développement du commerce, la protection de l'appellation Champagne et la préservation de l'environnement.

En terme d'organisation, les démarches ont été conduites parallèlement avec deux bureaux d'études différents compte tenu des finalités propres à chacune des deux démarches. Afin d'assurer une cohérence dans les choix, des réunions de coordination ont été organisées. Par ailleurs, l'élu chargé du SCoT est membre du conseil d'administration du pays et je suis également vice-président du SCoT.

En pratique, les conclusions des deux démarches ont été assez proches et cela a permis de valider et d'enrichir réciproquement les travaux du SCoT et du pays et de renforcer l'information des élus.

Comme pour le pays, il y avait une certaine hostilité au départ. Aujourd'hui, les décisions du SCoT sont votées à l'unanimité comme celles du pays. Il ne s'agit pas d'une unanimité de façade, qui conduirait à l'immobilisme, mais d'une dynamique pour trouver des réponses cohérentes et adaptées aux enjeux qui transcendent les clivages ruraux/urbains. Les thèmes d'intérêt commun et de convergence sont nombreux. C'est le cas pour la prise en charge du vieillissement de la population, pour l'accueil de la petite enfance ou pour le soutien à la vie associative. Les associations, qui font la vie et l'animation des villages, rencontrent des difficultés parce que le bénévolat ne se porte plus aussi bien. Nous réfléchissons donc aux moyens d'apporter une aide aux petites associations.

Pour conclure, je vous souhaite une chose, c'est de connaître cette aventure du pays car vous en tirerez beaucoup de choses positives. Dès lors qu'il y a du respect entre les hommes et les femmes et que l'on a le désir de faire avancer son territoire, il n'y a que du bon dans cette démarche. Le démarrage n'est certes pas facile, mais quand les choses avancent et les gens se prennent au jeu, même les plus réticents finissent par être les plus convaincus.

M. BOURLIER

Je tiens à vous remercier, cher M. LEROY, pour cet exposé très intéressant et convaincant. Vous nous avez délivré un message d'optimisme et de raison que nous devons maintenant mettre à profit pour aller de l'avant et goûter à notre tour aux richesses de cette aventure qui ne sont pas, comme vous l'avez souligné, uniquement d'ordre budgétaire.

M. LEROY

Merci Monsieur le Président. Je me tiens à votre disposition, ainsi que Mme GIRARDET, pour toute information ou conseil qui pourrait vous être utile dans vos travaux.